

**Réunion du Conseil Académique
en formation restreinte aux enseignants-chercheurs
Séance du 21 avril 2021**



DELIBERATION

fixant la composition du comité de sélection
en vue de pourvoir l'emploi vacant de MCF
section CNU 27 Informatique

Le conseil académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, réuni en formation restreinte aux enseignants chercheurs,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret du 31 mars 1999 créant l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;

Vu le décret n° 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

Vu le décret n° 2014-997 du 02 septembre 2014 article 7 modifiant le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 ;

Vu l'ordonnance n° 2008-727 du 24 juillet 2008 portant extension et adaptation de la loi 2007-1199 du 10 août 2007 en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française ;

Vu la délibération du 17 mars 2021 relative à la création d'un comité de sélection en vue de pourvoir l'emploi vacant de MCF section CNU 27 Informatique,

Article 1 : Le comité de sélection créé par la délibération du 17 mars 2021 susvisée est composé comme suit :

Rôle	NOM Prénom	Corps	Section CNU et/ou spécialité	Etablissement d'affectation
Président	CLEUZIOU Guillaume	PRU	27 – Informatique	Université d'Orléans
Vice-présidente	RIS Catherine	PRU	05 – Sciences économiques	UNC
Membre	GANCARSKI Pierre	PRU	27 – Informatique	Université de Strasbourg
Membre	JAUDOIN Hélène	MCF	27 – Informatique	Université de Rennes 1
Membre	PONCELET Pascal	PRU	27 – Informatique	Université de Montpellier
Membre	SELLAMI Sana	MCF	27 – Informatique	Aix-Marseille Université
Membre	SELMAOUI-FOLCHER Nazha	MCF	27 – Informatique	UNC
Membre	TALADOIRE Gilles	MCF	27 – Informatique	UNC

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de l'université


Gaël LAGADEC

